



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 07 février 2018

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée MM., CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ZOCCARATO Michel,

**Absents** : ALFRED Valérie, FRÖHLIG Karelle, CALERO Jérémy, CODINA Bernard, ORS Marc, excusés.

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

### **Ordre du jour** :

Approbation du compte-rendu du 06 décembre 2017

1. Rythmes scolaires
2. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
3. Contrôles bornes à incendie
4. Classe de neige école élémentaire CM1-CM2
5. Demande de subvention CFAI Henri Martin
6. Demande de subvention BTP CFA Aude

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Le compte-rendu du 06 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 1. Rythmes scolaires

Les comptes rendus de la commission école et du conseil d'école sont présentés.

Le retour à la semaine de 4 jours est validé par les deux assemblées, et les horaires d'école retenus sont : 8h45-12h00 / 13h45-16h30.

Le conseil municipal propose le maintien des TAP de 16h30 à 17h15 et l'ouverture de l'ALAE pour accueillir les enfants le mercredi.

## 2. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017 selon le tableau ci-après :

CHAPITRE	Budget 2017 (BP+DM)	1/4 du budget 2017	Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2018
Chapitre 20	23 000.00 €	5 750.00 €	5 750.00 €
Chapitre 21	48 000.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €
Chapitre 23	407 000.00 €	101 750.00 €	101 750.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>478 000.00 €</b>	<b>119 500.00 €</b>	<b>119 500.00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne l'autorisation au Maire d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, selon le tableau ci-dessus. (*Délibération 2018-01*)

VOTANTS	7
Abstentions	0
Pour	7
Contre	0

### **3. Contrôles bornes à incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt du contrôle des bornes à incendie par le SDIS.

Le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne noire propose d'assurer ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette prestation sera comprise dans le prix de l'eau pour les communes adhérentes et sera facturée 20 € H.T par borne pour les communes non adhérentes au syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte que le contrôle des bornes à incendie de la commune soit effectué par le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire. (*Délibération 2018-02*)

VOTANTS	7
Abstentions	0
Pour	7
Contre	0

### **4. Classe de neige école élémentaire CMI-CM2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CM1-CM2 de M. LABOUCARIÉ est partie en classe de neige à Camurac les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018, dans le cadre d'un échange sportif avec les CM2 de Conques.

Comme chaque année la commune est sollicitée pour participer financièrement (1/3 de la somme) sachant que les deux autres tiers sont pris en charge par la coopérative scolaire de l'école et les parents d'élèves. Le montant total est de 1 340.00 € ; la part de la commune est de 446.66 € et est incluse dans la subvention versée à la coopérative scolaire

Pour information la part demandée à chaque enfant est de 18 €.

### **5. Demande de subvention CFAI Henri Martin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel « Henri Martin » de Lézignan-Corbières sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 176.00 €.

Le montant correspond à une subvention de fonctionnement de cinquante euros (150.00 €) euros et une participation de vingt-six euros (26.00 €) pour un apprenti originaire de la commune soit une somme totale de cent soixante-seize euros (176.00 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser une subvention de cent soixante-seize euros (176.00 €) au Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel « Henri Martin » de Lézignan-Corbières. (*Délibération 2018-03*)

VOTANTS	7
Abstentions	0
Pour	7
Contre	0

## 6. Demande de subvention BTP CFA Aude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Lézignan-Corbières sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 75.00 €.

Le montant correspond à une subvention de fonctionnement de cinquante euros (50.00 €) euros et une participation de vingt-cinq euros (25.00 €) pour un apprenti originaire de la commune soit une somme totale de soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser une subvention de soixante-quinze euros (75.00 €) au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Lézignan-Corbières.  
(*Délibération 2018-04*)

VOTANTS	7
Abstentions	0
Pour	7
Contre	0

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 00 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO

